



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 23 décembre 2019 – 18h

Date de convocation : 18/12/2019

► **APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt trois décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le dix huit décembre, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur René BANTOURE, Maire

Assisté de :

ETAIENT PRESENTS :

- MM. Henri BONNAFOUS, Pierre BOUZAGE, Mmes Marie Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, Yannique GRUEL, M. André XIFFRE Adjoint,
- Mme Catherine BARNEDES, MM. Philippe CASSO, David PLANAS, Jean Luc POCH, Mme Jocelyne RIBUIGENT, M. Henri SALA, Mme Nicole WOLKONSKY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS

- Pierre AZEMA
- Mme Rebecca COX
- Charlotte FRIGERIO
- Jean-Louis DUCH-SOLE
- Mme Maryline PUJOLAR
- Bruno QUINTA
- Sébastien RAYA

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

ETAIT REPRESENTEE

Observations

- Mme Edith DEVOS : démission Juillet 2016
- Liliane BARBES décédée

-.*_*.*)_*

► **ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 9 décembre 2019**

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

UNANIMITE

-.*_*.*)_*

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Yannique GRUEL est désigné(e) secrétaire de séance.

-.*_*.*)_*

I- Compte rendu des délégations du Maire :

Décisions 2019 N° 100	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfet.
100	Ville d'Arles sur Tech /PUP Calciné- Avenant N°1 Ville d'Arles sur Tech / SOL FRERES - pour le Lot n°2 « Réseaux humides » : 35 647,50 € HT (42 777 € TTC)	5	17/12	17 dec

Ressources Humaines

2- Tableau des effectifs (M. le Maire)

Vu la délibération n° 51/2019 en date du 01 juillet 2019 relative au Tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 77/2019 en date du 04 novembre 2019 relative au tableau des effectifs,

Le Maire expose qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème} pour remplacer le départ à la retraite d'un agent,

→ Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DECIDE DE CREER** 1 un poste **d'Adjoint Technique** à 35/35^{ème}
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 87 / 2019.

UNANIMITE

Intercommunalité

3- Opposition au transfert à la Communauté de Communes du Haut Vallespir au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées (M. le Maire)

Retiré de l'ordre du jour

Questions Diverses

Fin de réunion 18 h 50

Le compte-rendu est affiché en Mairie le 10/01/2020 et positionné sur le site internet de la commune